## Préfecture de l'Aube

## Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la société SAICA PAPER FRANCE pour la création d'une centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse sur le territoire de la commune de NOGENT-SUR-SEINE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAICA PAPER FRANCE, concernant le projet de création d'une centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse sur le territoire de la commune de NOGENT-SUR-SEINE, du lundi 20 mars 2023 à 14h00 au mercredi 19 avril 2023 à 12h00, inclus.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de NOGENT-SUR-SEINE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr, onglet « Publications »,
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendezvous préalable par téléphone (03.25..42.37.85) ou courriel (pref-ep-saica-paper-nogent@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Philippe HANEN, proviseur de lycée retraité, commissaire enquêteur, assurera des permanences dans la mairie de NOGENT-SUR-SEINE, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- lundi 20 mars 2023 de 14h00 à 17h00,
- samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 10h00 à 12h00.
- mercredi 19 avril 2023 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de NOGENT-SUR-SEINE aux jours et heures habituels d'ouverture.
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés,
- adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
  - soit par correspondance envoyée à la mairie de NOGENT-SUR-SEINE, 27 Grande Rue Saint-Laurent NOGENT-SUR-SEINE (10400),
  - soit par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 19 avril 2023 à 12h00, à l'adresse suivante : <u>pref-ep-saica-paper-nogent@aube.gouv.fr</u>. La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 40 Mo.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Romain LIARAS, par courriel à <u>romain.liaras@saica.com</u> ou par voie postale à la société SAICA PAPER FRANCE, 3 cours Baron Thénard

à NOGENT-SUR-SEINE (10400) ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube par courriel à pref-ep-saicapaper-nogent@aube.gouv.fr ou à l'adresse postale susmentionnée.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et à la mairie de NOGENT-SUR-SEINE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.